



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LE HAUT-ST-FRANÇOIS
VILLE DE EAST ANGUS

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES
PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 849 et 850

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES
PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 849 ET 850

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption des projets de règlement portant les numéros 849 et 850, tiendra une assemblée publique de consultation le *19 juin 2023* à compter de *11 h* au *200, rue Saint-Jean Est*, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE ces projets de règlement se résument ainsi :

Règlement 849 – Modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 780 :

Ce règlement prévoit :

- L'admissibilité à une demande de tout type de projet de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;
- D'établir les critères d'évaluation applicables à tous projets.

Règlement 850 – Règlement sur les usages conditionnels:

Ce règlement a pour objet de permettre à une personne de soumettre une demande visant à autoriser un usage admissible à la présente procédure et qui n'est pas autorisé dans la zone concernée au *Règlement de zonage* en vigueur. Il permet au conseil municipal, après avoir reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme, d'évaluer l'opportunité d'autoriser cet usage au regard des critères d'évaluation énoncés au présent règlement et d'assujettir cette autorisation aux conditions qu'il détermine.

De plus ce règlement prévoit les critères d'évaluation pour une demande d'usage conditionnel pour les habitations comprenant 1 à 4 logements situés au rez-de-chaussée d'un immeuble dans la zone C-2.

La zone C-2 est située sur la rue Angus Nord entre les rues Saint-François et Aubin.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ces projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires, soient du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h à 16h.

DONNÉ À EAST ANGUS, CE SEPTIÈME (7^E) JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023).

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bruno Poulin', with a stylized flourish at the end.

Bruno Poulin, CPA
Greffier-trésorier